Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 11/08/2025
Publié le 11/08/2025
ID : 034-213401896-20250807-DELIB2025000034-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 août 2025

Délibération N° 2025-34.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, N. PECH, J. MOLIERE, A. MOLINA, N. HEREDIA et R. KERKHOF ;*
Nombre de conseillers en exercice : *19*
Présents : *14*
Absent : *G. NICKLES*
Pouvoir : *B. FALCOU a donné pouvoir à MJ. FOUQUET ; L. DEPAUW a donné procuration à N. ALBIGES, A. REMY a donné procuration à N. PECH. et S. SAMPIETRO a donné pouvoir à J.MOLIERE ;*
Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Objet : : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 519 167,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.

Pour le financement de cette opération le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 519 167 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique

Montant : 519 167 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 à 3 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : *Semestrielle,*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5%

Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 11/08/2025
Publié le 11/08/2025
ID : 034-213401896-20250807-DELIB2025000034-DE

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *Déduit*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions concernant la délégation de signature accordée à M. le Maire pour procéder à la réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 519 167,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac,

- APPROUVE l'inscription de cet investissement à intervenir au Budget EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 08 août 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Le Maire,

Luc LOUIS.